

**Mémoire présenté au
Comité sénatorial des
affaires sociales, des
sciences et de la
technologie**

par

**La Légion royale
canadienne**

**Projet de loi C-311 – Loi
modifiant la Loi instituant
des jours de fête légale
(jour du Souvenir)**

Our Mission is to serve
Veterans, which includes
serving military and
RCMP members and
their families, to promote
remembrance and to
serve our communities
and our country.



Mémoire présenté au
Comité sénatorial des affaires sociales, des sciences et de la technologie
par
La Légion royale canadienne
Projet de loi C-311 – *Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)*

Honorables président et membres du Comité permanent. La Légion royale canadienne s'excuse de ne pouvoir comparaître en personne à cette séance afin de discuter du projet de loi C-311, *Loi modifiant la Loi instituant des jours de fête légale (jour du Souvenir)*. Ce mémoire est en majeure partie semblable à celui que la Légion a présenté devant le comité de la Chambre des Communes à ce sujet.

La position de la Légion, telle qu'établie par ses membres lors du processus de résolution de son Congrès national, est que le 11 novembre ne doit pas être un jour de fête légale ou un jour férié.

Dans le cadre de son mandat, la Légion veille à faire en sorte que les Canadiens n'oublient jamais le service et le sacrifice des vétérans canadiens, et à fournir des occasions d'honorer les disparus grâce à différents programmes, services et ressources. Ainsi, les filiales de la Légion organisent tout au long de l'année des cérémonies et activités commémoratives pour rendre hommage à nos vétérans. La Légion aide aussi les écoles à promouvoir le Souvenir grâce à son *Guide d'enseignement* et à organiser pour les jeunes des cérémonies dans les écoles et lors d'événements spéciaux. Chaque année, plus de 100 000 écoliers canadiens participent aux concours d'affiches et de littérature organisés par la Légion pour en apprendre davantage sur la tradition du Souvenir et l'hommage à lui rendre. Des légionnaires se portent volontaires pour la Campagne du coquelicot de la Légion, laquelle voit des millions de Canadiens et de Canadiennes, pendant la période du Souvenir, porter le coquelicot, ce symbole du Souvenir. Et le 11 novembre, les filiales de la Légion partout au pays et à l'étranger organisent des cérémonies du jour du Souvenir dans leur communauté pour ce jour le plus solennel et combien sacré. Il est important de se rappeler que la Légion organise la Cérémonie nationale du jour du Souvenir ici même à Ottawa.

Chaque jour, la Légion inspire les Canadiens à se souvenir de ceux et celles qui ont consenti à l'ultime sacrifice pour notre pays, et à rendre hommage à ceux et celles qui ont servi, et à tous ceux qui, encore aujourd'hui, continuent de servir.

Le jour du Souvenir est la journée où tous les Canadiens doivent se souvenir des hommes et des femmes qui ont servi et se sont sacrifiés pour notre pays. C'est une journée où nous encourageons tout un chacun, de tout âge, à faire une pause, à rendre grâce et à se souvenir. Bien sûr, la Légion reconnaît que certains voudraient voir le jour du Souvenir établi comme un jour férié, car cela permettrait aux travailleurs canadiens et aux étudiants d'assister aux cérémonies du jour du Souvenir au sein de leur communauté. La Légion reconnaît également l'opinion que d'établir cette journée comme jour férié ferait en sorte

d'apporter une dimension d'importance nationale envers les disparus. Et nous croyons que beaucoup de Canadiens profiteraient de ce congé pour assister à une cérémonie du jour du Souvenir pour honorer les vétérans du Canada, mais nous demeurons d'avis que d'en faire un jour férié n'atteindrait pas l'objectif ultime qui est de perpétuer le Souvenir.

La priorité de la Légion est de veiller à ce que les actions des disparus ne soient jamais oubliées. Notre plus grande crainte, si la journée devait devenir un jour férié, est que celle-ci devienne pour beaucoup de Canadiens une autre journée de vacances... comme toutes les autres. Les étudiants qui, en d'autres temps, auraient participé aux assemblées du jour du Souvenir ou assisté à des cérémonies locales avec leurs pairs pour y observer les deux minutes de silence pourraient ne pas vivre cette occasion si la journée devenait un jour férié. Si le jour du Souvenir devenait un jour férié, les deux minutes de silence pourraient pour beaucoup être ignorées en raison de toutes les agitations d'une journée de congé. Et peu à peu, au fil du temps, le vrai sens de cette journée perdrait tout son lustre au profit de l'aspect vacances de la journée, et la tradition de s'arrêter dans notre routine quotidienne pour observer un moment de silence à la mémoire des vétérans disparus pourrait s'estomper et disparaître.

En maintenant le jour du Souvenir comme journée de travail et journée scolaire pendant la semaine, nous faisons en sorte de créer des circonstances qui sont plus propices à promouvoir un moment de silence pour les soldats canadiens morts au champ d'honneur. Lors de cette journée, nous voyons tout autour de nous des coquelicots être fièrement portés pour honorer nos vétérans. À l'approche de la onzième heure du onzième jour du onzième mois, nous voyons des lieux de travail, des magasins et des salles de classe se préparer à faire une pause. Puis, à la sonnerie de la onzième heure, les Canadiens de partout au pays, y compris notre jeunesse, se joignent à des millions d'autres, soit à des cénotaphes, au travail, à l'école ou ailleurs, pour observer une pause collective de deux minutes de silence pour rendre hommage à nos disparus, les remercier et se souvenir d'eux. Il n'y a rien de plus émouvant que de constater qu'une nation tout entière s'arrête à 11 heures pour se souvenir.

Le 11 novembre et à tous les jours, la Légion vous encourage à honorer les vétérans du Canada et à vous rappeler leur service et leurs sacrifices.

Nous nous souviendrons d'eux.